



REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2025-2026

1 > Inscriptions

- 1.1 Pour les cours de Cabaret, OU Yoga danse OU Yoga Morning Flow les inscriptions annuelles sont prises pour la totalité de la saison en cours. Ce qui équivaut à 1h15 par semaine, hors vacances scolaires, de septembre 2025 à Juin 2026 pour tous les cours. Elles ne peuvent être remboursées.
- 1.2 Pour les cartes de 10 cours, elles sont nominatives, et valables de Septembre 2025 à Juin 2026. Il est évidemment possible de cumuler les cartes au cours de la saison.
- 1.3 Les stages DIMANCHE CABARET, ne font pas partie du calendrier de cours et sont à payer à part. Il est possible de bénéficier d'une réduction en cas de parrainage*.

2 > Adhésion – Règlement des cotisations

Les tarifs (cf. fiche tarifs) incluent dans le forfait 15 euros d'adhésion à SHOW DEVANT – CABAR'EIZH non remboursable. Toute personne ayant payé adhère automatiquement au présent règlement.

2.1 Cabaret & Showgirl ET/OU Yoga Danse : Le règlement intégral de la cotisation se fait lors de l'inscription. Afin de faciliter le paiement, il est proposé de régler directement en ligne en 1 fois ou 3 fois.

2.2 A défaut de certificat médical, je dégage toute responsabilité de SHOW DEVANT – CABAR'EIZH et autres intervenants en cas de blessure, douleur ou mauvaise condition physique engendrée ou aggravée par ma participation à un cours / stage / évènement de SHOW DEVANT – CABAR'EIZH.

2.3 J'accepte et je me reconnais responsable de toute conséquence et risques qui pourraient être liés soit directement soit indirectement à la pratique et aux conditions d'exercice de la danse.

3> Inscription en cours de période

L'adhésion est due et indivisible quelle que soit la période d'inscription aux activités de l'association ;

Si le forfait est pris en cours d'année, la cotisation elle est réévaluée au trimestre et non pas au nombre de cours

4 > Absence / Remboursement

4.1 L'élève

Il ne sera, en aucun cas, procédé au remboursement des cours. Sauf cas de force majeure, à l'appréciation de SHOW DEVANT – CABAR'EIZH, et sur présentation de justificatifs. La date prise en compte est celle de la demande. Attention, le tarif comprend 15 euros de cotisation d'adhésion, non remboursable. Les tarifs des cotisations confèrent un avantage pour une inscription annuelle. En cas d'arrêt en cours d'année, le calcul se fera en prenant en compte le tarif à l'unité pour les cours programmés jusqu'à la demande d'arrêt initiale. Tarif du cours à l'unité étant fixé à 15 euros.

4.2 Le coach

En cas d'absence du professeur (maladie, blessure, formation etc...) celui s'engagera à proposer des créneaux de rattrapage. Si je ne peux être présent sur ce créneau de rattrapage, ou si une alternative est proposée, je ne pourrai en aucun cas, demander un remboursement partiel ou total du/des cours.

4.3 Carte 10 cours

Si ma carte 10 cours n'est pas consommée sur la saison. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Chaque carte 10 cours engage l'élève à inscrire sa prochaine participation au cours sur le planning de l'association. En cas d'inscription, et ce, malgré l'absence de l'élève, le cours sera décompté de la carte.

4.4 Stages Dimanche Cabaret :

Les inscriptions ne commencent qu'au moment où l'événement Facebook/Helloasso est créé. Mon inscription est effective à réception du paiement. Attention en cas de stage assuré par des intervenants extérieurs, le tarif comprend 10 euros de frais administratifs, non remboursables. En cas de désistement. Annulation et remboursement du cours possible jusqu'à 3 jours avant le stage. Aucun remboursement n'est possible au-delà.

5 > Les cours

5.1 Les cours

Les cours proposés sont collectifs et hebdomadaires, et se déroulent de septembre 2025 à juin 2026, en dehors des vacances scolaires et jours fériés. Leur contenu est construit en fonction des choix pédagogiques et artistiques et de l'inspiration de ses coaches. Leur structure peut varier tout au long de la saison.

5.2 Engagement

Chaque participant qui s'inscrit au cours doit être motivé, conscient qu'un travail de qualité implique un investissement sur l'année. L'assiduité est primordiale pour le bon déroulement de l'atelier, la progression et la cohésion du groupe. Il est indispensable de veiller au respect de tous et des équipements fournis. En cas de détérioration de la salle et/ou du matériel de l'Association par un participant, sa responsabilité civile pourra être engagée.

5.4 Ponctualité

Afin de favoriser la ponctualité, il est recommandé d'arriver en avance pour se changer ou d'arriver en tenue afin de respecter le plus possible les horaires de cours. Il est demandé à chacun des participants d'être présent dès le début et à l'intégralité du cours.

6 > Tenue.

Pour les cours de Cabaret & Showgirl :

- Une tenue de danse près du corps et confortable type leggings, short, collants, débardeur (pas de jupe, ni de jeans) est l'idéal pour apprivoiser son corps et le mouvement.
- Chaussures de danse confortables, lanière, type danse de salon/salsa ou Heels (Pas de compensées = Danger). L'association peut vous recommander des modèles et sites d'achat.
- Un tapis pour les étirements (style Yoga)
- Une gourde

D'autres accessoires pourront vous être demandés en cours d'année (gants longs, boas, etc.)

Pour les cours de Yoga Danse :

- Une tenue souple et de quoi se réchauffer : Legging, t-shirt, sweatshirt.
- Des chaussons de danse OU des chaussettes.
- Un tapis de Yoga
- Une gourde
- (Eventuellement un plaid pour les temps de méditation)

7. > Effets personnels

L'Association n'est pas responsable des effets personnels de tout participant dans les locaux.

8 > Enregistrements lors des cours

8.1 Les enregistrements photographiques ou vidéos par les élèves sont interdits lors des cours/stages, sauf à la demande, ou avec autorisation du coach ou de l'intervenant animant ces derniers.

8.2 Toute diffusion par les élèves sur les réseaux sociaux n'est autorisée qu'après validation du coach ou de l'intervenant et des élèves présents. L'identification de SHOW DEVANT – CABAR'EIZH, et de l'enseignant sont obligatoires.

9 > Droit à l'image des adhérents

L'association SHOW DEVANT – CABAR'EIZH peut utiliser l'image des adhérents individuelle ou en groupe, telle que photographiée dans le cadre de l'activité et toutes les manifestations associées. Sauf demande expresse écrite de votre part, cette autorisation est donnée dans le cadre de la réalisation de documents par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tout support (notamment photos, affiches, film technique, site internet et par voie d'annonce de presse), en tout format, par tous modes et procédés d'exploitation, intégralement ou partiellement, au titre de la promotion de la danse et de l'association SHOW DEVANT – CABAR'EIZH. Cette autorisation est donnée à titre gratuit. En contrepartie, l'association s'engage à respecter l'intégrité physique et morale des personnes présentes sur ces supports.

10 > Les chorégraphies

Les chorégraphies apprises durant les cours/stages ne sont pas libres de droit. Elles appartiennent à leur chorégraphe. Les participants n'ont pas le droit de les utiliser à des fins personnelles ou professionnelles, lors de spectacles/ diffusions réalisés en dehors du cadre de l'association. Vous vous engagez à ne pas les diffuser sans autorisation sur les réseaux sociaux, Facebook, Instagram, TikTok ou autre.

10 > Acceptation des conditions du règlement intérieur

Le paiement de mon adhésion à l'association m'engage à respecter ce règlement intérieur tout au long de la saison.